L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT,

PAR BULLITT, MANNE & Cie.

No. 81, Rue Chartres.

TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 par année d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR,

HENRY JOHNSON.

DE LA PROCHAINE SESSION DU CONGRES.

La première session ordinaire du vingt-septième congrès approche. Encore quelques jours et nos représentants vont se trouver de nouveau réunis à Washington. Du choix de ces représentants dépend le sort de notre cité. Le gouvernement actuel, ennemi-né de la ville, a fait la guerre à la Banque nationale qui, en son dernier message et ses secrétaires nous ont préparé des rapports destinés à signaler les réformes à opérer dans les diverses branches de l'administration.

Des questions d'une haute importance vont être agitées pendant cette session. Le système de circulation que nous a légué l'administration de Mme Van Buren, réforme prompte et radicale, est il vrai, impossible de laisser plus longtemps le pays dans un état d'anarchie financière qui l'agrémente le commerce et l'industrie, c'est-à-dire toutes les classes productrices ont grièvement à souffrir. Ce papier monnaie non payable en espèces est-il par nous, reçu dans banques indépendantes les unes des autres, sujettes à une dépréciation plus ou moins grande suivant les localités ou suivant le degré de solvabilité qu'on suppose à l'institution d'où émane son émission, doit-elle être partout remis au pair des espèces ou disparaître entièrement.

L'acte de septième dernier modifiant les droits d'importation n'a qu'un caractère transitoire aux yeux de beaucoup de gens, et n'est destiné à être en vigueur qu'en attendant une loi générale sur la matière, lois qui établisse un système uniforme et durable de droits d'importation assez élevés pour subvenir aux dépenses indispensables du gouvernement général, mais assez modérés pour ne pas gêner les transactions entre le peuple.

En supposant, ce qui est assez probable, qu'on adopte pour base du tarif le Bill de 1833 en le coordonnant avec celui de 1842 en toujours décrétant que tous les sur quelque évaluation on doit percevoir les 20 pour cent qu'il stipule comme maximum général à partir du 30 juin prochain. Ce Bill porte, en effet certaines dispositions qui, à partir de cette époque le ainsi pour cent seront perçus sur la valeur de la marchandise au port de débarquement. Or par qui et comment sera déterminée cette valeur? Une loi ainsi conçue est tout aussi inexécutable et la chose n'est certainement pas facile sur un tel mode de recouvrement.

Comme on voit, ces deux questions peuvent à elles seules, occuper toute la session tant elles présentent de difficultés réelles et tant elles embrassent d'intérêts divergens. Ce n'est pas tout pourtant.

Le Congrès aura à faire cette année, aux termes de la Constitution, la répartition, entre tous les Etats de l'Union, de la représentation congressionnelle d'après le dernier recensement. Et cette question n'est point non plus d'une solution facile. D'un côté il importe de ne pas trop augmenter le nombre des membres de la Chambre des Représentants afin de ne pas entraver les travaux du Congrès, mais d'un autre côté il sera bien difficile de réduire ceux que les Etats consentiront à voir diminuer leur représentation et leur influence dans les conseils de la nation.

Le département de la guerre nous annonce un système complet sur les forts de défense, dépense dans ce budget considérable. Tout le monde avoue que le système est mal fait et qu'il y a pour nous, surtout, une expression devenue fameuse, quelque chose à faire. Les malles arrivent très irrégulièrement et quelquefois même n'arrivent pas du tout. A qui la faute? C'est ce qu'il faut examiner sérieusement mais aussi promptement; car ce mal est grand et tout le monde en souffre depuis trop longtemps.

Ces sujets et le reste des nombreuses indépendantes de moindre importance occuperont sans doute une partie de la session. Mais les questions politiques, les questions de politique extérieure, les questions d'intérêt et d'intérêt, et d'intérêt, et d'intérêt,